

2021 DPE 14 DFA Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'eau pour l'exercice 2021. Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes municipaux.

Par délibération des 15, 16 et 17 décembre 2020, vous avez arrêté le budget primitif pour l'exercice 2021 à la somme de 2.274.854,76 euros en équilibre pour la section d'exploitation et à 1.250 euros en excédent pour la section d'investissement, aucune dépense n'étant inscrite sur cette section.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'ajustement des dépenses et des recettes pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Après constatation des résultats de l'exercice 2020, à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021, il convient de reporter l'excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 329.215,56 euros et l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 119.344,04 euros en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2021, la section a été votée en excédent de 1.250 euros.

1.1 Autorisations de programme

Aucune autorisation de programme nouvelle n'est demandée.

1.2 Crédits de paiement

1.2.1 Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'est inscrite.

1.2.2 Recettes d'investissement

L'excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 119.344,04 euros, constaté au compte administratif de l'exercice 2020, est repris en recettes (ligne R001).

Cette inscription porte la section d'investissement à 120.594,04 euros, en excédent.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les inscriptions budgétaires proposées portent la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à 2.569.699,20 euros.

2.1 Recettes d'exploitation

La redevance « part communale » est diminuée de 34.371,12 euros conformément à l'estimation de la régie Eau de Paris inscrit en parallèle à son budget supplémentaire 2021. Cette baisse est consécutive à la baisse de consommation d'eau potable constatée depuis 2019 et à une évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2021.

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2020, d'un montant de 329.215,56 euros, est affecté en recettes à la section d'exploitation (ligne budgétaire R 002).

2.2 Dépenses d'exploitation

Il est proposé d'inscrire 160.000 euros supplémentaires sur la nature 611 (chapitre 011) afin de régler le solde des dépenses engagées. Cela concerne notamment l'ensemble des prestations de contrôle de la qualité bactériologique de la Seine et des Canaux - la Direction de la propreté et de l'eau ayant repris depuis 2019 l'ensemble de la démarche avec le dispositif d'alerte installé dans le cadre de la baignade au bassin de la Villette -, l'ajustement du dispositif de mesure en Seine lié au choix des sites de baignade héritage des Jeux Olympiques à Paris, et des expérimentations de nouveaux outils automatiques de mesure. Depuis 2020, une campagne de mesures sur la mare Saint-James dans le bois de Boulogne est menée à la demande de la DRIEE afin de déterminer le taux de pollution, dans le cadre du projet européen LIFE ADSORB.

Des prestations de maintenance, de location et d'achats de consommables « coliminders » sont inscrites pour 25.000 euros. La campagne d'arrosage URBASER se poursuit et nécessite des crédits complémentaires conformément au programme européen Life Cool and Low Noise Asphalt. Enfin, la surveillance des critères de la DCE et de la baignade en milieu naturel se poursuit.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 51.628,44 euros supplémentaires sur la nature 617 (chapitre 011) portant le montant à 152.443,20 euros pour réaliser :

- Les études sur l'eau non potable des bois parisiens pour l'élaboration du schéma directeur « Eau non potable » ;
- le schéma directeur d'eau non potable ;
- Les études sur la gestion des eaux pluviales ;
- L'étude de sécurisation du service public de l'eau menée avec les trois autres autorités organisatrices du service public de l'eau (convention avec AQUAVESC, SEDIF et SENEIO).

Le chapitre 012 (charges de personnels et frais assimilés) est diminué de 46.000 euros de manière à tenir compte des prévisions de mouvement du personnel.

Enfin, le chapitre 67 (charges exceptionnelles) est diminué sur la nature 6743 (subventions exceptionnelles de fonctionnement) de 250.000 euros. Ces dépenses sont transférées sur le budget annexe de l'assainissement afin de rééquilibrer les dépenses liées aux actions de développement à l'international à charge équivalente sur les deux budgets annexes.

Enfin, il est proposé d'abonder le chapitre 022 « dépenses imprévues » d'un montant de 354.216 euros.

3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021 à l'occasion du budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris